

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPALE 1^{ère} CLASSE**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation Territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 30/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principale 1^{ère} classe est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET	AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL
1	OREJUELA Sandra	Adjointe Technique Principale 2 ^{ème} classe	01/03/2024	Non

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Adressée au Président du Centre Gestion de l'Hérault

La Présidente

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Fait à Castries, le 15/02/2024.



La Présidente du CCAS

Claudine VASSAS MEJRI

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation Territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 30/12/2021 fixant les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principale 1^{ère} classe est établi comme suit :

ORDRE DE PRIORITE	NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET	AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL
1	AVENAS Céline	Adjointe d'animation Principale 2 ^{ème} classe	01/03/2024	Non
2	DABLANC Patricia	Adjointe d'animation Principale 2 ^{ème} classe	01/03/2024	Non
3	JELTI Nadia	Adjointe d'animation Principale 2 ^{ème} classe	01/03/2024	Non

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Adressée au Président du Centre Gestion de l'Hérault

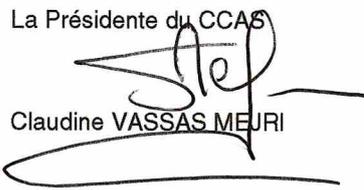
La Présidente

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Fait à Castries, le 15/02/2024.



La Présidente du CCAS


Claudine VASSAS MEURI